



**P R I X**  
**RECONNAISSANCE**

**GUIDE POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE**

**HEC MONTRÉAL**

## Table des matières

I/ Description de l'événement.....	3
1. Objectifs.....	3
2. Public concerné .....	3
II/ Les critères .....	3
1. Critères d'admissibilité.....	3
2. Critères d'irrecevabilité .....	3
3. Modalités particulières.....	3
III/ Catégories et critères.....	4
1. Activité culturelle de l'année.....	4
2. Activité académique .....	4
3. Conférence de l'année .....	4
4. Activité à impact social de l'année .....	4
5. Activité écoresponsable de l'année .....	4
6. Activité réseautage et recrutement de l'année .....	5
7. Nouvelle activité.....	5
8. Équipe-projet de l'année.....	5
9. Activité coup de cœur de l'année.....	5
10. Personne la plus dévouée de son équipe.....	5
IV/ Le Jury .....	5
1. Composition du Jury .....	5
2. Prérogatives du Jury (catégories 1 à 7) .....	5
V/ Dépôt des candidatures.....	6
VI/ Le Gala Prix Reconnaissance.....	6
Annexe/ Dates clés.....	6

## I/ Description de l'événement

### 1. Objectifs

Reconnaître, valoriser et encourager l'implication étudiante au sein des regroupements étudiants reconnus de HEC Montréal.

### 2. Public concerné

Le concours s'adresse à toute la communauté étudiante de l'École qui s'implique au sein d'un regroupement étudiant reconnu de HEC Montréal. Les prix collectifs récompensent les réalisations d'une équipe de projet, d'un comité, d'une association, ou d'un groupe d'intérêt. Les prix individuels récompensent l'implication exemplaire et les réalisations d'un étudiant en particulier.

## II/ Les critères

### 1. Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Avoir été inscrit à HEC Montréal à au moins un trimestre durant la période de janvier 2024 à avril 2025;
- Avoir réalisé une activité ou participé en groupe à la réalisation d'une activité reconnue aux fins des présentes;
- Avoir réalisé une activité entre le 11 mars 2024 et le 4 mars 2025;
- Ne pas avoir été rémunéré pour la réalisation de l'activité pour laquelle la candidature est déposée;
- Permettre à l'École de diffuser un résumé des réalisations primées ainsi que l'identité des finalistes;
- Déposer son dossier de candidature dûment complété **au plus tard le dimanche 4 mars 2025 23 h 59**, par courriel à [vie.associative@hec.ca](mailto:vie.associative@hec.ca).

### 2. Critères d'irrecevabilité

Les critères de rejet sont les suivants :

- Non-respect de la date limite : le mardi 4 mars 2025, 23 h 59;
- Mauvaise qualité du français;
- Dossier incomplet;

### 3. Modalités particulières

Pour les compétitions, seuls les comités organisateurs sont concernés, toutes les délégations sont exclues.

## III/ Catégories et critères

### 1. Activité culturelle de l'année

*(dossier de candidature requis)*

L'activité doit avoir une vocation culturelle, que ce soit dans les arts, la musique, le cinéma, le théâtre ou tout autre domaine connexe qui permettra de mettre en valeur le multiculturalisme.

- Favorise une meilleure connaissance dans un domaine connexe à la culture
- Permet de développer des compétences artistiques
- Offre une découverte du milieu des arts et de la culture

### 2. Activité académique

*(dossier de candidature requis)*

L'activité doit permettre de s'intégrer au sein de la communauté étudiante, que ce soit sur le plan social ou scolaire.

- Favorise une meilleure connaissance de l'École et de ses services
- Permet de se créer un réseau de contacts au sein de l'École
- Favorise le sentiment d'appartenance à HEC Montréal

### 3. Conférence de l'année

*(dossier de candidature requis)*

La conférence qui aura retenu l'attention du jury se verra remettre un prix.

- Permet de découvrir une industrie, une entreprise et/ou un rôle au sein d'une organisation
- Favorise le développement d'un réseau de contacts professionnels
- Permet le développement des compétences et d'habilités en affaires

### 4. Activité à impact social de l'année

*(dossier de candidature requis)*

L'activité doit avoir un impact sur la communauté étudiante ou plus généralement sur la société québécoise, nationale ou internationale.

- Peut favoriser les principes EDI
- Permet de soutenir les étudiants et/ou la communauté sur des enjeux de société

### 5. Activité écoresponsable de l'année

*(dossier de candidature requis)*

L'activité doit permettre à la communauté étudiante de mieux comprendre les enjeux écologiques dans les industries et la société.

- Peut permettre la découverte d'une industrie en lien avec le sujet
- Favorise la compréhension des enjeux écologiques
- Peut proposer aux étudiants des activités favorisant les démarches écologiques

## 6. Activité réseautage et recrutement de l'année

*(dossier de candidature requis)*

L'activité doit permettre à la communauté étudiante de pouvoir rencontrer des professionnels dans leurs champs d'intérêts en vue de l'obtention d'un stage ou d'un emploi, ou dans le but d'aider à s'orienter professionnellement.

- Peut permettre de découvrir une industrie, une entreprise et/ou un rôle au sein d'une organisation
- Favorise le développement d'un réseau de contacts professionnels

## 7. Nouvelle activité

L'activité doit présenter une approche jusqu'à présent inédite à l'École qui favorise l'intégration, le développement socioprofessionnel ou la qualité du milieu de vie.

- Peut permettre de développer un réseau de contacts à l'École ou à l'externe
- Permet le développement des compétences et d'habilités en affaires

*Pour les catégories 8, 9 et 10, aucun dossier de candidature n'est requis; pour plus d'informations, se reporter aux modalités du Jury (IV) ci-après.*

## 8. Équipe-projet de l'année

## 9. Activité coup de cœur de l'année

## 10. Personne la plus dévouée de son équipe

### IV/ Le Jury

#### 1. Composition du Jury

**Catégories 1 à 7** : un jury formé de membres de la direction choisira les lauréats.

**Catégorie 8** : le lauréat sera choisi par les Services aux étudiants.

**Catégorie 9** : choix du jury

**Catégorie 10** : à la discrétion de chaque regroupement

#### 2. Prérogatives du Jury (catégories 1 à 7)

Le Jury peut décider de requalifier la candidature reçue pour une catégorie dans une autre catégorie.

Le Jury dispose du droit de ne désigner aucune organisation lauréate s'il juge que les candidatures reçues ne satisfont pas les critères de sélection.

## V/ Dépôt des candidatures

**Date limite** : mardi 4 mars 2025, 23 h 59 à [vie.associative@hec.ca](mailto:vie.associative@hec.ca).

**Catégories 1 à 7** : un représentant du regroupement étudiant sera chargé de compléter la candidature ([rapport d'activité](#) + [sondage](#)), de la faire parvenir par courriel.

**Merci de partager des photos/vidéos de l'activité, puisqu'elles serviront de visuel pendant le gala. Elles pourront notamment appuyer votre candidature.**

**Catégories 8, 9 et 10** : aucun dossier de candidature requis.

## VI/ Le Gala Prix Reconnaissance

Le Prix Reconnaissance sera couronné par un gala qui se déroulera **le mardi 25 mars 2025** au Théâtre St-James.

### Annexe/ Dates clés

**Mardi 4 mars, 23 h 59** : Date limite des dépôts de candidature aux Services Aux Étudiants.

**Semaine du 10 mars 2025** : inscription pour le Gala Prix Reconnaissance.

**Mardi 25 mars 2025** : Gala Prix Reconnaissance au Théâtre St-James.